

« Les mandats dérivés des bourgmestres ne doivent pas être rémunérés »

► Le président de Défi veut modifier le fonctionnement des mandats dérivés.
► A Uccle, il demande la démission d'Armand De Decker.

ENTRETIEN

Samusocial, Cuisines bruxelloises... Après Liège, la capitale est durement touchée par les scandales de gouvernance. L'occasion, pour Olivier Maingain, président de Défi, de mettre sur la table une série de propositions.

Les affaires s'accumulent... Sale temps pour les partis ?

Je constate que, de la Ville de Bruxelles à l'affaire Publifin, à l'Institut de santé publique du pays de Charleroi, ce sont quand même généralement les deux grands partis qui ont un rôle prédominant dans la gestion publique. PS et MR, qui sont mis en cause. Le CDH a joué un rôle dans certains cas. Ces deux partis se sont entendus pour accepter ou fermer les yeux sur des pratiques inacceptables. Je n'entends nullement assumer au nom de mon parti les conséquences des comportements scandaleux d'un certain nombre de mandataires de ces deux partis. Le MR s'est souvent présenté comme l'antidote du PS. On en est loin. Quand on fait la liste des affaires qui commencent à concerner aussi des membres du MR, on est assez impressionné par le nombre...

Quid d'Armand De Decker ?

Nous attendons que le MR prenne une initiative sans tarder en ce qui concerne la fin du mandat d'Armand De Decker à Uccle. Maintenant que le rôle de M. De Decker est de plus en plus évident dans le scandale du Kazakhgate, je ne peux pas admettre, comme président de parti associé à cette majorité, que les choses restent en l'état. Le MR doit donner un signal très rapidement sur la manière de gérer la succession de M. De Decker à la tête de la commune. Si Yvan Mayeur a dû se retirer avant toute forme de poursuite, il n'y a pas de raison que M. De Decker reste plus longtemps à la tête de la commune.

Sans attendre les résultats de la commission d'enquête ?

Le MR doit clarifier la situation avant. Si pas, j'aviserai avec nos mandataires locaux les suites à

réserver, mais il y aurait plus qu'une crise de confiance.

Comment éviter des scandales comme le Samusocial à l'avenir ?

Je sais que le débat se focalise beaucoup sur le décumul : synonymes clairs, aujourd'hui les scandales ne naissent pas à cause du cumul. Ceux qui sont parfois mis en cause n'exercent qu'un seul mandat électif à titre principal. Le vrai scandale naît de la gestion des structures parallèles à tous les niveaux de pouvoir. Ça fait longtemps que je plaide - et j'en fais une exigence de bonne gouvernance en Région bruxelloise - pour un exercice de ces mandats dérivés sans rémunération aucune. Ni jeton de présence, ni forfait, ni avantage en nature, ni carte de crédit... Strictement rien ! C'est une règle que j'applique dans ma commune, sans cadre légal. Quand vous êtes bourgmestre, vous siégez par nécessité dans certaines structures : collège de police, ASBL culturelle ou de prévention... Cela doit se faire sans aucun avantage financier. C'est une règle d'éthique stricte qu'il faut consacrer par la loi. Il faut aussi que des membres de l'opposition soient présents dans ces structures.

Ce n'est pas aller un pas trop loin ? Il y a souvent beaucoup de travail dans ces structures...

Je parle des bourgmestres, échevins et présidents de CPAS. Pour les conseillers communaux, il faut plafonner un jeton de présence éventuel au maximum de ce qui est accordé comme jeton pour une séance de conseil communal. Ce sont des règles qui seront suivies par la Région à l'avenir. Dans certains cas, il faudra revaloriser le statut pécuniaire des fonctions exécutives locales, je n'ai pas peur de le dire. A fortiori si on va vers le cumul des mandats. Si le statut principal est correctement rémunéré, tout le reste doit être gratuit. Cela aura pour conséquence qu'un certain nombre de structures parallèles qui ont été mises en place pour aller chercher des compléments de revenus vont disparaître. Cela existe, il ne faut pas le cacher. Cela rationalisera et nettoiera le paysage politique.

Il ne doit plus y avoir de système de « bureau » avec des rémunérations fixes, comme au Samusocial ?

Non. Une autre hypothèse est possible. Je m'interroge : faut-il qu'à la tête de chaque hôpital de la Ville de Bruxelles, il y ait des mandataires du conseil commu-

nal ? Je suis assez réservé. On pourrait avoir des professionnels du secteur, non-mandataires politiques, qui gèrent et qui sont rémunérés pour une activité professionnelle. Il n'y aurait alors plus de mandataires qui viennent siéger une ou deux par mois à un CA et dont il faut bien dire qu'ils suivent parfois de loin la gestion de l'institution...

Votre avis sur le décumul ?

On se focalise beaucoup dessus, c'est devenu le sauve-qui-peut pour certains. J'ai dit - je ferai le débat dans mon parti - que je préconisais le décumul des mandats principaux (député-bourgmestre-échevin). Si cette règle doit être appliquée, cela doit se faire quelle que soit l'importance du nombre d'habitants. Il faudra m'expliquer pourquoi on pourrait cumuler quand on est à 49.998 habitants mais pas à 50.001... Ça n'a pas de sens. Pour ceux qui connaissent la fonction de bourgmestre, c'est un travail très prenant. Les bourgmestres des petites communes ont parfois plus de mérite car ils ont moins d'assistance administrative. Je ne veux pas qu'on se trame d'objectif. Ce n'est pas du cumul de mandats que naît le risque de conflit d'intérêts.

De quoi, alors ?

Le vrai problème, dont peu de gens parlent, ce sont les conflits d'intérêts entre activités publiques et privées. Je constate que la plupart des partis sont très friileux, surtout au niveau de la majorité fédérale, pour aborder cette question. Si la logique est d'accepter un seul mandat public principal, cela ne justifie pas

qu'on dise qu'au niveau privé tout est permis... Il faut inclure les revenus privés dans le plafond de 150 % de l'indemnité parlementaire. Ce sera un excellent indice pour vérifier s'il n'y a pas un risque de conflit d'intérêts. Si vous avez un revenu privé très élevé, c'est que vous consacrez plus de temps à votre travail privé qu'à votre mandat et à ce moment-là, le prétendu décumul n'aura eu aucun effet quant à la disponibilité pour le mandat pu-

blic. Cela doit être un débat public. Bien sûr, tout cela doit être publié et les électeurs seront juges. Ce plafond doit valoir pour tous les mandataires sauf les ministres. Cela concerne aussi les présidents d'assemblée... Je dis ça pour M. Bracke (président N-VA de la Chambre, NDLR) qui ne veut pas en entendre parler et veut garder une situation injustifiée. ■

Propos recueillis par
ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

ANALYSE

La transparence, encore et toujours

Alors que les « affaires » s'accroissent, Olivier Maingain s'insurge : *« Je ne puis accepter le procès à l'égard de tous les mandataires politiques selon lequel il y aurait du "profitariat" généralisé. On ne va pas accepter d'être tous entraînés dans la boue. »* Le président de Défi pointe la responsabilité de deux partis : le PS et le MR. Des formations politiques avec lesquelles les amarautes sont aux affaires, tantôt à la Région, tantôt à Uccle... Alors, à la tête d'un parti qui a fait de la bonne gouvernance un vrai cheval de bataille, Olivier Maingain monte au créneau. Pour réclamer un changement drastique des pratiques. Pour lui, la transparence doit être totale, y compris pour les rémunérations privées des mandataires. *« A ma connaissance, Défi est le seul parti qui a publié les rémunérations de tous ses mandataires publics, tous niveaux de pouvoir confondus. Indépendamment de ce qu'on peut exiger comme transparence de toutes les institutions publiques, les partis devraient avoir cette exigence de transparence pour tous les mandataires. »* Pour Olivier Maingain, ces mesures que son parti applique en interne doivent être généralisées et traduites en textes de loi.

A.-C.B.